



REVUE DU PROGRAMME NATIONAL DE LUTTE ANTITUBERCULEUSE ET MISE A JOUR DU PLAN STRATEGIQUE NATIONAL POUR LA PREVENTION ET LE CONTROLE DE LA TUBERCULOSE 2024-2030

TERMES DE REFERENCES DE L'EXPERT PROGRAMMATIQUE

Activité n°23041

I. CONTEXTE

Durant les trente dernières années, le Maroc a réalisé des progrès très importants en matière de lutte contre la tuberculose, principalement :

- L'atteinte de la cible 6-C des Objectifs du Millénaire pour le Développement :
 - Baisse de **33%** de l'incidence estimée par l'OMS ;
 - Baisse de la mortalité de **37%**.
- Le maintien de la tendance baissière entre **1990** et **2021**.
- Un taux de détection de TB passé de **75%** à **81%**, ce qui a permis de traiter et guérir plus de **725.000** patients entre **1990** et **2021**.
- Un taux de succès thérapeutique maintenu autour de **88 %**.

Malgré cette dynamique très positive, la tuberculose demeure un problème majeur de santé publique au Maroc et le rythme de baisse de l'incidence estimée de TB reste insuffisant pour atteindre l'objectif d'élimination de la tuberculose en 2030. En effet, ont été enregistrés en **2024 33.036** cas toutes formes confondues, correspondant à une incidence notifiée de **92 cas / 100.000** habitants.

Par ailleurs, la tuberculose reste fortement concentrée au niveau des quartiers à densité de population très élevée et des zones périurbaines des grandes agglomérations, là où l'influence des déterminants socio-économiques est la plus importante.

L'augmentation constante de la fréquence de la tuberculose extra pulmonaire (49% des cas notifiés) et l'émergence de formes multi et ultra résistantes de TB sont de défis également.

Afin de faire face à ces défis et d'assurer l'atteinte des objectifs intermédiaires de l'élimination de la tuberculose d'ici 2030, le programme National de LAT a développé un Plan Stratégique National (PSN) 2024-2030 de prévention et de contrôle de la tuberculose. Ce plan stratégique en complète cohérence avec la stratégie « pour mettre fin à la tuberculose »

constitue un pilier crucial pour la modernisation et l'intensification de la lutte contre la tuberculose

Après deux ans de mise en œuvre, le PNLAT prévoit de conduire une revue de la mise en œuvre du Plan Stratégique National 2024-2030 de prévention et de contrôle de la tuberculose pour les années 2024-2025 mais également 2026.

II. OBJECTIFS

La revue après deux ans de mise en œuvre du PSN TB 2024-2030 incluant les prévisions pour la troisième année à savoir 2026 a pour objectif d'orienter et de renforcer la riposte nationale à la tuberculose à hauteur de 2030. Elle sera articulée avec les résultats des consultations lancées par le PNLAT en l'occurrence, l'évaluation la prise en charge de la tuberculose multirésistante, l'évaluation de la qualité des prestations de LAT, la revue épidémiologique et l'évaluation de l'intégration des aspects liés au genre, droit et communauté.

Pour atteindre ces objectifs déjà cités, il est nécessaire de procéder à une :

1. Analyse l'état d'avancement de la mise en œuvre du PSN TB 2024-2030 :
 - a. Évaluation des progrès : Examiner l'avancement du plan d'action 2024-2025 et la planification de 2026 par rapport aux objectifs initialement définis.
 - b. Analyse des résultats : Évaluer l'efficacité des interventions et des ressources utilisées.
 - c. Identification des forces et faiblesses : Analyser les succès et les éléments nécessitant d'être renforcés ou révisés.
 - d. Formulation de recommandations : Proposer des ajustements et des actions stratégiques pour orienter et renforcer la riposte nationale à la tuberculose pour les années 2027-2030.
2. Mise à jour globale du PSN TB 2027-2030 en se basant sur les ajustements et recommandations de la revue avec ajustement du plan opérationnel 2027-2030.
3. Proposition des orientations pour la préparation de la nouvelle demande de subvention Tuberculose au Fonds mondial.

III. ATTRIBUTION ET RESPONSABILITES

Sous la supervision du Directeur de l'Epidémiologie et de la Lutte contre les Maladies (DELM), et en étroite collaboration avec le Chef de Service des maladies respiratoires et du comité de suivi de la revue, l'expert programmatique effectuera les tâches suivantes :

- a. Revue des documents et rapports du PNLAT : le Plan stratégique National de lutte antituberculeuse, les stratégies et circulaires relevant de la LAT, les guides nationaux, le système d'information et les rapports d'évaluation des différents volets du PNLAT ...

- b. Réalisation des rencontres/ visites et entretiens avec les acteurs concernés, les partenaires, les personnes ressources.
- c. Etablissement des différentes constatations et des recommandations émises.
- d. Organisation de l'atelier national de restitution des résultats et ajustements et des actions stratégiques pour orienter et renforcer la riposte nationale à la tuberculose pour les années 2027-2030.
- e. Travaux de mise à jour du PSN TB à l'horizon 2030 se basant sur les recommandations de la revue, les nouveaux ajustements et actions stratégiques.
- f. Organisation de l'atelier national de validation du PSN TB.
- g. Rédaction de la version finale et mise à jour du PSN TB à l'horizon de 2030 selon les éléments fixés y compris, le cadre de résultat, le plan opérationnel 2027-2030.
- h. Proposition des orientations pour la préparation de la nouvelle demande de subvention Tuberculose au Fonds mondial.

IV. LIVRABLES

- Rapports des ateliers.
- Rapports préliminaire et final de la revue.
- Présentations PowerPoint des principales constatations et des recommandations émises.
- Rapport final de la revue programmatique d'évaluation du PSN 2024-2030.
- Le PSN 2027-2030 mis à jour.
- Le Plan opérationnel PSN TB 2027-2030 mis à jour.
- Orientations pour la nouvelle subvention dégagées en lien avec le PSN révisé.

V. QUALIFICATION ET EXPERTISE

- Bonne maîtrise système national de santé et du programme national de lutte antituberculeuse marocains
- Expérience professionnelle en planification stratégique des programmes de santé en particulier les programmes de lutte contre la tuberculose
- Expertise technique dans le domaine de la tuberculose ;
- Excellente connaissance de la gestion du programme de lutte contre la tuberculose ;
- Grande capacité de communication, d'analyse et de synthèse ;
- Excellente maîtrise de la communication et de la rédaction en langue française.

VI. DELAIS ET DUREE DE LA CONSULTATION

La durée de la consultation est de 40 jours, durant la période allant du Décembre 2025 à Mai 2026.

VII. MODE ET DATE DE PAIEMENT

Le contrat sera établi dans le cadre du programme d'appui du Fonds mondial - Maroc - subvention 2024-2026. Les modalités et calendrier de paiement seront définis dans le contrat.

La rémunération s'entend :

- Brute avant déduction de la retenue à la source de 11% par la banque pour les personnes physiques et morales-Prestataires étrangers et 30% pour les personnes physiques-Prestataires résidents au Maroc.
- Nette pour les Autoentrepreneurs et les personnes morales-Prestataires résidents au Maroc. Le Ministère se charge des démarches auprès de la DGI pour l'obtention de l'attestation d'exonération sur la base de la facture proforma à préparer par le Prestataire.

VIII. PIECES A FOURNIR

Tout(e) candidat(e) intéressé(e) devra envoyer le dossier, au plus tard **le 12 Décembre 2025 à minuit**, à l'adresse suivante : Direction de l'Epidémiologie et de Lutte contre les Maladies, Service des Maladies Respiratoires, 71, Avenue Ibn Sina, Agdal, Rabat ; ou aux adresses électroniques : pnlat.delm@gmail.com et f.gomri@programmefondsmondial.ma, en mettant dans l'objet de l'email : **TDR Revue du programme national de lutte antituberculeuse et mise à jour du PSN pour la prévention et le contrôle de la tuberculose 2024-2030.**

Le dossier doit comprendre :

- Un CV détaillé, mettant en exergue les expériences relatives à la thématique de la consultation,
- Une Note méthodologique comportant une description de la méthodologie de travail qui sera adoptée pour répondre aux termes de la consultation ;
- Une Proposition financière.